

DU PAS DE CALAIS DE LENS

DE BULLY-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU MARDI 12 MARS 2019

Date de la convocation:

04 Mars 2019

Date d'affichage: 04 Mars 2019

Nombre de membres :

Afférents au conseil nunicipal: 29

En exercice: 29

'résents :

'rocuration:

L'An deux mil dix-neuf, le douze Mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite. conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne NAUDE, Anne-Marie DUHAMEL, M. Serge HERMANT, Mme Armelle VISEURS, Mrs Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, M. Christian KASPRZYK, Philippe DUTKIEWICZ, Bertrand NAGLIK, Mme Linda MEDJAHDI, Mrs Jean-Marie MANIEZ, Christophe SINGER, M. Philippe NEVEU;

Excusés: Mme Jasmine BEDENIK, Emmanuelle HEAULME, Valentin PRUVOT, Jean-Pierre COQUELLE, Corinne TOURNANT,

Absent : //////

Excusé(s) ayant donné procuration : ///

Secrétaire: Mme Perrine FRUCHART.

Objet: Modification de la grille indiciaire des animateurs des centres de loisirs à compter du 1er Janvier 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Il convient de revoir la grille indiciaire des animateurs des centres de loisirs à compter du 1er Janvier 2019 suite à la réforme des grilles des agents de la catégorie C;

À la majorité:

Pour:

Contre:

Abstentions:

Mention exécutoire: oui

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- La modification de la grille indiciaire des animateurs des centres de loisirs comme indiquée ci-dessous,
- La revalorisation des indices de référence en fonction de l'évolution de grille indiciaire,

Fonction	Équivalence grade	Indice Brut et Majoré	
Animateur stagiaire BAFA	Adjoint d'animation	IB 348	
	1 ^{er} échelon	IM 326	
Animateur BAFA	Adjoint d'animation	IB 354	
	5 ^{ème} échelon	IM 330	
Directeur adjoint BAFA	Adjoint d'animation	IB 361	
-	7 ^{ème} échelon	IM 335	
Directeur stagiaire BAFA	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	IB 374	
Directeur adjoint BAFD	5 ^{ème} échelon	IM 345	
Directeur BAFD BEPJEPS	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	IB 430	
(équivalence BAFD)	8 ^{ème} échelon	IM 380	

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à :

- Modifier la grille indiciaire des animateurs des centres de loisirs,
- Et revaloriser les indices de référence en fonction de l'évolution de la grille indiciaire, voir tableau ci-dessous :

Fonction	Équivalence grade	Indice Brut
		et Majoré
Animateur stagiaire BAFA	Adjoint d'animation	IB 348
	1 ^{er} échelon	IM 326
Animateur BAFA	Adjoint d'animation	IB 354
	5 ^{ème} échelon	IM 330
Directeur adjoint BAFA	Adjoint d'animation	IB 361
	7 ^{ème} échelon	IM 335
Directeur stagiaire BAFA	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	IB 374
Directeur adjoint BAFD	5 ^{ème} échelon	IM 345
Directeur BAFD BEPJEPS	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	IB 430
(équivalence BAFD)	8 ^{ème} échelon	IM 380

- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er Janvier 2019.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Le Maire, Laurent POISSANT,

Publice of Avantee le 0 2 AVR. 2019

. . . .

0 2 AVR. 2019

Sous-Préfecture de LENS

3